

MAIRIE DE CEPET



31620

CONSEIL MUNICIPAL DU 06/07/2020

Téléphone 05 61 09 53 76

COMPTE RENDU DE SEANCE

E-mail : mairie.cepet@orange.fr

Date convocation : 30/06/2020

L'an deux mille vingt, le six juillet à 20h00,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de CEPET, sous la présidence de Mme SOLOMIAC Colette, Maire

Présents : MME SOLOMIAC Colette-M.FOUGERAY Jean-Michel-MME ROUYER Bouchra-
M.CROS Gilles- MME FAU Fabienne- M.KARAGOZIAN Gérard- M.TIRLOY Damien- M.JAUZION
Alexis- MME DUVERGER Céline- M.BIGARAN Lionel- MME BONNET Frédérique- M.BORRULL
Henri- MME CALMONT Mélanie- M.HENEIN Benjamin- MME DUBOUX Céline- M.ALIBEU
Nicolas- MME GONCALVES Marlène

Absents : MME LADOUX Christine

Absents avec procuration : MME DELVINGT Marie-Rose (procuration MME ROUYER Bouchra)

Secrétaire : MME ROUYER Bouchra

20200601	Budget communal et caisse des écoles 2020	Pour 18, contre 0, abstentions 0
20200602	Subventions versées aux associations	Pour 16, contre 0, abstentions 0
20200603	Demande de subvention au Conseil Départemental pour l'achat d'un camion poly-benne	Pour 18, contre 0, abstentions 0
20200604	Création d'un poste d'adjoint technique	Pour 18, contre 0, abstentions 0
20200605	Désignation de deux représentants à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées	Pour 18, contre 0, abstentions 0
20200606	Commission communale des impôts directs	Pour 18, contre 0, abstentions 0
20200607	Convention entre les communes de Bouloc et de Cépet pour la mutualisation du marché de fourniture et de livraison des repas en liaison froide pour les structures scolaires et extrascolaires	Pour 18, contre 0, abstentions 0
20200608	Demande de subvention à la CAF pour l'acquisition de mobilier	Pour 18, contre 0, abstentions 0

Madame le Maire ouvre la séance par la lecture du compte-rendu de la séance précédente qui, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

1- Budget communal et caisse des écoles

BUDGET COMMUNAL

Sur proposition de Madame le Maire, après lecture du budget primitif de 2020 par chapitres, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité les montants suivants :

- *Fonctionnement* :
Dépenses : 1 825 879€
Recettes : 1 825 879€
 - *Investissement* :
Dépenses : 1 047 399€
Recettes : 1 047 399€
- Votes pour : 18 contre :0 Abstention 0

BUDGET CAISSE DES ECOLES

Sur proposition de Madame la Présidente, après lecture du budget primitif de 2020 par chapitres et articles, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité les montants suivants

- *Fonctionnement* :
Dépenses : 10 150€
Recettes : 10 150€
- Votes pour : 18 contre :0 Abstention 0

2- Subventions versées aux associations

Madame le Maire propose de verser les subventions aux associations comme suit :

N° de compte	Intitulé du Bénéficiaire	2020
6574-subv° org droit privé		
	AACDC	450
	AMICALE DES AINES	400
	ANCIENS COMBATTANTS	350
	ANIM CEPET	4500
	ARBRES ET PAYSAGE D'AUTAN	200
	ASSOC COMMUNALE CHASSE	600
	CEP'A DU JEU	400
	CEPET FOOTBALL VETERANS	550
	CEPET LOISIRS	1500
	CEPET MUSIQUE ET DANSE	900
	CEP'ET VINS	400
	ECOLE DE RUGBY	200
	ECOLE DE RUGBY (subvention exceptionnelle)	400
	EURYTHMIE	250
	FNACA	100
	LA BOULE CEPETOISE	700
	LES PETITES FRAPPES	200
	LES PLANCHES A L'ENVERS	650
	PARENTS D'ELEVES	600
	TENNIS CLUB CEPETOIS	800
	TOULOUSE SKATE	400

	TOULOUSE SKATE(subvention exceptionnelle)	400
	USBSSC FOOTBALL	1600
	TOTAL	16550

M.HENEIN et M. TIRLOY ont quitté la salle, n'ont pas pris part aux débats et aux votes.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte les versements tels que présentés ci-dessus :
Votes pour : 16 contre :0 Abstention : 0

3- Demande de subvention au Conseil Départemental pour l'achat d'un camion poly-benne

Madame le Maire explique à l'assemblée qu'il est nécessaire d'acheter un camion poly-benne. En effet, le dernier a été volé pendant l'été 2019 et l'équipe technique a besoin de ce type de véhicule pour fonctionner.

Après plusieurs consultations, l'offre retenue est celle d'un camion poly-benne neuf chez Renault pour un Master à 35 169.80€ HT.

Madame le Maire propose de solliciter le Conseil Départemental pour cet achat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de solliciter le Conseil Département pour cet achat.

Votes pour : 18 contre :0 Abstention : 0

4- Création d'un poste d'adjoint technique territorial

Madame le Maire explique au conseil municipal, qu'il est nécessaire de créer un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet à 18h00 annualisées.

Vu l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité et habilite l'autorité à recruter,

Considérant le besoin de créer un emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet à 18H00 annualisées, nécessaire au fonctionnement du service pour faire face à l'augmentation des effectifs en ALAE.

Madame le Maire propose :

- de créer un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet 18H00 annualisées
- de fixer la date de création du poste au 01 septembre 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la création du poste telle que précisé ci-dessus.

Votes pour : 18 contre :0 Abstention : 0

5- Désignation de 2 représentants à la Commission d'Evaluation des Charges Transférées

Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, et notamment son article 35 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal, l'instauration de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) par délibération du Conseil Communautaire n°17/095 en date du 14 décembre 2017.

Elle ajoute qu'en application des dispositions du IV de l'article 1609 nonies C du CGI, une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a été créée entre la Communauté de Communes et ses communes membres afin d'évaluer les transferts de charges.

La C.L.E.C.T doit être composée de membres des conseils municipaux des communes membres, étant précisé que chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant.

En application des dispositions précitées, cette commission a été créée par la communauté des communes du Frontonnais par délibération n°18/001 en date du 8 février 2018. La composition de cette C.L.E.C.T créée a été fixée à 20 membres dont la répartition est établie à 2 représentants par commune, devant être élus au scrutin uninominal majoritaire à 2 tours.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal :

- MME SOLOMIAC Colette
- MME ROUYER Bouchra

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la proposition ci-dessus.

Votes pour : 18 contre : 0 Abstention : 0

6- Commission communale des impôts directs

Madame le Maire expose à l'assemblée délibérante qu'il y a lieu de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs et d'en lister ses membres.

Conformément à l'article 1 de l'article 1650 du Code Général des Impôts, une commission communale des impôts directs (CIDD) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée :

- Du Maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission,
- De 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2000 habitants,
- De 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants dans les autres cas, ce qui nous concerne.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du Conseil Municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 1^{er} janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs, ou coefficients de localisation).

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal.

En conséquence, Madame le Maire propose une liste de membres sélectionnés selon leur inscription sur le rôle des impôts directs de la commune, remplissant les conditions préconisées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la proposition ci-dessus.

Votes pour : 18 contre : 0 Abstention : 0

7- Convention entre les communes de Boulac et de Cépet pour la mutualisation du marché de fourniture et de livraison des repas en liaison froide pour les structures scolaires et extrascolaires

Madame le Maire expose à l'Assemblée que le contexte économique actuel impose aux acheteurs publics de rationaliser leurs dépenses et de repenser leurs stratégies d'achats pour réduire les coûts liés à la commande publique. La mutualisation des achats publics, qui permet d'obtenir des prix plus avantageux en réalisant des économies d'échelle à travers la constitution de groupements de commandes, apparaît, de ce point de vue, de nature à contribuer à l'efficacité de la commande publique. En effet, ils suscitent des prix plus compétitifs par rapport aux prix qu'un acheteur public obtiendrait s'il lançait seul sa consultation.

Dans ce cadre, Madame le Maire rappelle qu'une convention pour la mutualisation du marché de fourniture et de livraison des repas scolaires et extra scolaires avait été signée en 2018 avec la commune de Boulac, convention qui avait permis de lancer la procédure de marché public correspondante.

Ce marché arrivant à terme le 31 août 2020 et suite aux récents contacts avec la commune de Bouloc, Madame le Maire indique qu'il paraît opportun de signer une nouvelle convention pour fixer les modalités de la mutualisation par le biais d'un groupement de commandes.

Il est précisé que cette convention sera conclue pour une durée d'un an, ce délai permettant de préparer le futur marché.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la proposition ci-dessus.

Votes pour : 18 contre :0 Abstention : 0

8- Demande de subvention à la CAF

Madame le Maire explique à l'assemblée qu'il est nécessaire d'acheter du mobilier pour l'ALAE compte tenu des effectifs.

Après plusieurs consultations, devis WESCO (tables, chaises, tapis) pour un montant de 2870.88 € HT.

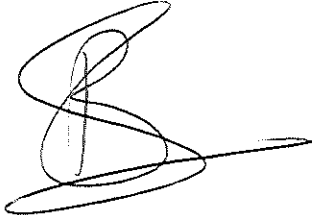
Madame le Maire propose de solliciter la CAF pour ses achats.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de solliciter la CAF pour les achats ci-dessus.

Votes pour : 18 contre :0 Abstention : 0

La séance est levée à 22h15

La secrétaire de séance,
ROUYER Bouchra

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'R' followed by a horizontal line extending to the right.